



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/S-19/AC.1/L.1/Add.23
11 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE
D'ACTION 21

Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : Czeslaw WIECKOWSKI (Pologne)

Additif

C. Mise en oeuvre dans les domaines nécessitant
des mesures d'urgence

2. Problèmes particuliers

1. Le Comité ad hoc plénier a examiné le paragraphe 65 de la section C.2 du projet de texte de la session extraordinaire (A/S-19/14-E/1997/60, chap. I.B) à sa ____e séance le __ juin 1997.

2. À la même séance, le Comité a approuvé les amendements ci-après et a recommandé à la session extraordinaire d'adopter la version ainsi modifiée.

L'intertitre précédant le paragraphe 65 et les deux ensembles de mots placés entre crochets à la première phrase du paragraphe 65 ont été remplacés par "Catastrophes majeures d'origine technique et autres catastrophes ayant des effets néfastes pour l'environnement". À la deuxième phrase, les deux ensembles de mots placés entre crochets ont été remplacés par les mots "ces catastrophes".
